



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
n° 2025 – 18**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

**DU CA DU 11 MARS 2025**

**Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,**

Réuni le 27 juin à 14h30 à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

**Approuve le compte-rendu de la séance du 11 mars 2025**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Bourg-Saint-Maurice, le 27 juin 2025

La Présidente du conseil d'administration,

  
**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**

135, Rue du Docteur Julliard  
Rozenn HARS 73000 CHAMBERY  
FRANCE

